



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 17 JUIN 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 9 juin 2021 adressée et publiée le 10 juin 2021.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjointes

Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Sylvie RIBAIMONT, Nicolas VERNEAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Élodie CONTE, Anthony DELVAQUE, Isabelle DUPUIS, Cécile JORY-JANVIER, Lionel RUÉ-THIBAL, Nathalie SAULZET

Absents :

Bruno MOREAU qui donne pouvoir à Joël BARON
Benjamin DEBUIGNE qui donne pouvoir à Sylvie RIBAIMONT
Jean-Louis JANVIER, qui donne pouvoir Joël BARON
Stéphanie LESTIOU, qui donne pouvoir à Isabelle DUPUIS
Frédéric THÉRY, qui donne pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS
Michelle TOURNEBISE, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE
Laurent NAVARRE

Secrétaire de séance : Élodie CONTE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mai 2021

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/ 06-2021

Finances : Décision modificative budget général

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Considérant qu'il y a lieu de procéder à du renforcement de réseau route de Chambord,

020 :	Dépenses imprévues	- 10 200 €
21534-68 :	Éclairage	+ 10 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Remboursement de factures à des élus

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal de procéder au remboursement des factures suivantes :

Benjamin DEBUIGNE : 138.25 € (achat de leds pour illuminations)

Sylvie RIBAIMONT : 25.80 € (achat de timbres suite à panne de la machine à affranchir)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces remboursements. Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS informe le Conseil Municipal que le dossier pour l'obtention de la carte bancaire a été déposé. Un délai de 10 jours environ est nécessaire pour la délivrance de la carte.

Travaux de la salle des fêtes - Attribution de marché

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ouverture des plis suite à la consultation lancée pour les travaux de la salle des fêtes le 11 mai 2021.

Les candidats ont été reçus le 3 juin pour la phase de négociation. Après analyse, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

1/ Lot groupé : lots architecturaux comprenant :

- Lot 1 Maçonnerie - installations de chantier - déposes
- Lot 2 Charpente bardage couverture
- Lot 3 Serrurerie
- Lot 4 Menuiseries extérieures
- Lot 4 B Menuiseries intérieures
- Lot 5 Plâtrerie
- Lot 8 Peintures

Entreprise LASNIER - Blois pour un montant de 174 276,21 € HT - 209 131,45 € TTC

2/ lot 6 : chauffage - plomberie - ventilation

Entreprise SOGECLIMA - Cour-Cheverny pour un montant de 37 300 € HT - 44 760, 40 € TTC

3/ lot 7 : Électricité

Entreprise MÉNAGE - Blois pour un montant de 56 800 € - 68 160 € TTC

Montant total du marché de travaux : 268 376,21 € HT - 322 051,85 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les entreprises ci-dessus.

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS informe le Conseil Municipal que le dossier a reçu un avis favorable de la commission de sécurité de la Préfecture.

Participation de la commune de Chambord au fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire pour l'année 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs enfants de Chambord sont scolarisés à Huisseau-sur-Cosson. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une participation de 190 euros par enfant à la Commune de Chambord. (2 pour l'année scolaire 2020/2021).

Convention territoriale globale avec la CAF : autorisation à donner au Maire pour la signature

Monsieur le Maire rappelle que les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) signés entre la CAF et des communes, Sivos ou Communauté de communes, vont disparaître pour être remplacés par un nouveau mode de contractualisation, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Démarche partenariale et intersectionnelle, la CTG vient renforcer la volonté de lutter contre les précarités, favoriser l'accès aux droits et au maillage des services publics, soutenir la parentalité, et plus globalement, permettre aux habitants de mieux vivre leur territoire.

La Communauté de communes Grand Chambord s'est engagée dans un projet social de territoire et la CTG est un élément de ce futur projet.

Émanant d'un diagnostic financé par l'ARS, mené par l'ORS, la CAF, la Communauté de communes et le Département, des axes ont été validés par le comité de pilotage du Projet Social de Territoire du Grand Chambord le 13 février 2020 et des fiches projets ont été présentées puis validées en comité technique en fin d'année :

Axe 1 : ACCÈS AUX SOINS MÉDICAUX

- . Fiche 1 : Renforcer l'accessibilité aux actions de prévention et à l'éducation thérapeutique
- . Fiche 2 : Accompagner les nouveaux modes d'exercice des professionnels de santé

Axe 2 : SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- . Fiche 3 : Développer les lieux d'accueil et de rencontres des jeunes parents
- . Fiche 4 : Harmoniser l'offre de services petite enfance / enfance jeunesse sur le territoire

Axe 3 : ACCÈS AUX SERVICES ET AUX DROITS

- . Fiche 5 : Développer des solutions de mobilité (en lien avec le PCAET)
- . Fiche 6 : Implantation d'un Espace France Services (lien Maison de l'Habitat)

Axe 4 : PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

- . Fiche 7 : Anticiper les entrées en institutions - maintien de l'autonomie des publics cibles : personnes âgées et personnes atteintes de handicap
- . Fiche 8 : Développer l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques et de leurs proches

Les bonus « territoires CTG » prennent le relais de la prestation versée dans le cadre des CEJ pour les communes qui en étaient signataires. Pour maintenir son financement dans le cadre des bonus « territoires CTG » en 2021 et pour les années suivantes, la commune doit être signataire de la CTG.

Ces dispositifs ont été présentés et communiqués à tous les maires lors de la Conférence des maires du 16 mars dernier.

Le 17 mai 2021, les membres du conseil communautaire du Grand Chambord ont autorisé à l'unanimité le Président à signer la CTG.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF (et à signer les conventions afférentes aux bonus territoires pour la les communes précédemment concernées par les Contrats enfance jeunesse).

Recensement de la population - Nomination d'un coordonnateur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Il convient de nommer un coordonnateur pour ce recensement. Il propose de nommer Madame Sylviane PALLUAUD. Pour information, Madame Sylviane PALLUAUD a coordonné le précédent recensement. Il conviendra ensuite de recruter les agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Sylviane PALLUAUD, coordonnateur du recensement de la population 2022.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Affaires diverses

1/ Madame Claire CAILLON informe de la remise des livres à la grande section de maternelle et au CM2 des livres et des calculatrices (au choix des parents) le 2 juillet 2021.

2/ Pôle Ados : ouverture le 7 juillet 2021 - complet à ce jour. Les travaux se terminent et l'agencement avec le mobilier est en cours. Pour information, les CM2 inscrits au Pôle Ados ne sont pas admis pour le camp. Les enfants acceptés sont ceux à partir de la 6^{ème}.


3/ Madame Sylvie RIBAIMONT rappelle la manifestation du 9 juillet à 19 h dans le jardin du presbytère : pièce de théâtre : L'eau de la Vie par la Coriace Compagnie dans le cadre du Festillésime 41.

4/ 14 juillet : déroulement de la manifestation et de la soirée sur la place de la mairie

5/ 24 juillet : marché étoilé - Place de la Mairie - 20 exposants

6/ Poursuite de l'installation des jeux sur l'aire de l'Hardillet

La séance est levée à 21 h 00.

Le Maire,

Joël DEBUIGNE

